

Junior Association

Vous avez entre 12 et 18 ans et vous êtes motivés pour passer à l'action ?

N'attendez plus, créez votre Junior association !

Vous êtes passionnés de danse, de sports, de théâtre, de musique... ? Vous avez envie de dynamiser votre village, votre quartier, votre collège ou lycée ? Vous souhaitez venir en aide aux personnes en difficulté ? Animer une webradio, jouer en ligne, organiser des manifestations, concerts ou sorties ?... Vous avez moins de 18 ans, un projet qui vous tient à coeur et vous souhaitez découvrir le monde associatif ?

La Junior Association est faite pour vous ! La preuve en images !

Créer une Junior Association vous permet ainsi de vous regrouper sous une forme associative simplifiée et de mener des actions sur la base d'une passion, d'une idée ou d'un projet.

Pour créer une Junior Association, plusieurs critères sont requis:

1- Etre au moins deux

Pour créer une association, il faut que plusieurs personnes décident de faire quelque chose ensemble. Il faut donc être au minimum deux. Il n'y a pas de maximum, mais chaque membre doit donner individuellement son accord pour participer au projet.

2- Etre mineur

C'est la condition principale !

Mais rien ne vous empêche d'avoir des membres majeurs (âgés de 18 à 20 ans) si ils ne sont pas plus nombreux que les membres mineurs.

3- Adhérer au RNJA

Toutes les Juniors Associations sont membres du réseau National des Juniors Associations. Pour adhérer, il faut verser une cotisation de 15 € (pour tout le groupe): une façon de participer à notre action et de matérialiser votre adhésion.

4- S'affilier à la Ligue de l'Enseignement

Cette affiliation est gratuite et vous permet de participer aux actions de la Ligue de l'Enseignement et de partager ses valeurs.

Une demande d'habilitation doit être établie (dossier sous format papier à télécharger ou directement en ligne sur www.juniorassociation.org).

Le dispositif permet ensuite aux Juniors Associations :

- de bénéficier d'une assurance qui couvre les activités et les membres

inscrits

- d'ouvrir et de gérer un compte bancaire (via des partenariats avec le Crédit Agricole ou le Crédit Mutuel)
- d'être accompagnées de professionnels qui transmettent leur expérience et leur savoir-faire
- d'accéder à des outils adaptés à vos besoins (extranet, guides, fiches pratiques, appel à projet pour obtenir des financements...)
- d'appartenir à un réseau d'envergure nationale